

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Sélestat-Erstein
COMMUNE DE BOLSENHEIM

Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

Séance du Lundi 3 mars 2020

Sous la présidence de M. François RIEHL, Maire

L'an deux mille vingt, le trois du mois de février

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de François RIEHL, Maire.

<i>Date de convocation :</i>	<i>Date d'affichage :</i>	<i>Nombre de conseillers :</i>
<i>10/02/2020</i>	<i>10/02/2020</i>	<i>En exercice : 10</i> <i>Présents : 09</i> <i>Votants : 09</i> <i>Pouvoirs : 0</i> <i>Absents : 1</i>

Objet : Cession de l'arrière de la Mairie

Vu les délibérations des 28 octobre 2019, 16 décembre 2019 et 3 février 2020,

Vu le plan d'arpentage provisoire initial du géomètre du 28/1/2020,

Vu le plan d'arpentage provisoire modifié du 26/2/2020,

- Les surfaces mentionnées ne seront définitives qu'à la suite de l'enregistrement du document par le service du Cadastre.
- Par rapport aux premières surfaces mentionnées, la surface constructible détachée reste inchangée par contre la surface non-constructible a évolué. Ce changement fait suite à la détermination du positionnement de la limite entre la parcelle communale et le ruisseau de "la Scheer" (une borne a notamment été retrouvée au niveau du ruisseau entre la parcelle 471 et 469).

Etant donné qu'il y a lieu de prévoir deux points distincts selon le Notaire en charge de la vente,

Le Conseil Municipal,

- Constate que le terrain situé à l'arrière de la Mairie n'est pas affecté à la Mairie et prononce expressément le déclassement de la parcelle provisoirement cadastrée Commune de BOLSENHEIM (67150) Rue de l'Eglise section C : n° ++ avec 1a42, constructible et 4a67, non constructible (issue de la parcelle souche cadastrée section C n° 471/85 tel que fluorisée en couleur jaune sur le plan ci-annexé), de sorte que ladite parcelle relève désormais du domaine privé de la commune et non plus du domaine public.

Le Conseil Municipal,

- Décide (67150) Rue de l'Eglise section C n° ++ avec finalement au total 6.09 ares (issue de la parcelle souche cadastrée section C n° 471/85 tel que fluorisée en jaune sur le plan ci-annexé), à Monsieur et Madame Alphonse SCHEECK (ou toute personne physique ou morale qu'il substituerait comme son fils Monsieur Bruno SCHEECK – 7, rue Belle Vue – 67150 SCHAEFFERSHEIM) moyennant le prix de 21.281 €, frais à charge de l'acquéreur, notamment les frais d'arpentage et de Notaire.
- Détail : $(14.000 \text{ euros} \times 1,42 = 19.880) + (300 \text{ euros} \times 4,67 = 1.401 \text{ euros}) = 21.281 \text{ €}$
- Le numéro de la parcelle décrochée n'est pas encore connu. C'est en cours chez le géomètre.
- Pour éviter une autre délibération, le Maire est autorisé à transmettre toutes les informations nécessaires, notamment le numéro des parcelles cédées, sans forcément reprendre une délibération.
- Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à M. le Maire de la commune pour signer tout document, avant-contrat et acte de vente.

ADOPTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

Publié et transmis à la sous-préfecture le 4/3/2020.

Le Maire,
François RIEHL